

Questions orales

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, il est entendu que la possibilité d'une intervention personnelle du ministre du Travail existe toujours dans des incidents de ce genre. Quand au juste devrait-elle se produire et quand s'imposerait-elle, ce sont là des questions dont la décision relève du gouvernement. Entretiens, des médiateurs très expérimentés de mon ministère seront constamment à la disposition des parties qu'ils tenteront de mettre d'accord pour régler ce différend.

LE DIFFÉREND AVEC LES EMPLOYÉS SÉDENTAIRES DES CHEMINS DE FER—L'ATTITUDE DE L'EMPLOYEUR QUANT À L'ÉTUDE DE LA VALEUR DE LA PENSION—LES MESURES ENVISAGÉES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Comme l'une des principales difficultés à en arriver à une entente résidait dans les divergences d'opinion entre les représentants syndicaux et la société sur la valeur de la pension sur laquelle on s'était entendu, le ministre considère-t-il la proposition présentée au conseil de conciliation par les représentants syndicaux voulant qu'un expert impartial dans le domaine des pensions soit prié d'étudier la proposition relative à la pension afin qu'il puisse déterminer un chiffre qui en exprime la valeur réelle en termes de pourcentage des salaires globaux que l'entente sur la pension accorde aux travailleurs?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, cette recommandation générale vaut la peine d'être considérée, et nous y accordons certainement notre attention.

M. Orlikow: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme les sociétés représentées au conseil de conciliation et le président du conseil même ont refusé d'étudier la proposition syndicale—une proposition que le syndicat a incidemment déclaré être disposé à accepter sans se préoccuper de la solution arbitrale—le ministre consentirait-il à envisager la possibilité pour le gouvernement de faire cette nomination?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, c'est à dessein que j'ai parlé de «recommandation générale». Que nous considérons cette recommandation dans les termes précis dans lesquels l'a formulée le représentant syndical est discutable, ou que nous nommons une personne ou un organisme impartial pour étudier toute la question est une chose à laquelle nous songeons sérieusement à l'heure actuelle. Je ne puis en dire davantage.

LE DIFFÉREND AVEC LES EMPLOYÉS SÉDENTAIRES DES CHEMINS DE FER—L'OPPORTUNITÉ D'UN PROGRAMME D'URGENCE POUR LE TRANSPORT DES GRAINS

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre du Travail. S'est-il entretenu avec le ministre responsable de la Commission canadienne du blé en vue de mettre sur pied des programmes d'urgence dans l'éventualité de grèves tournantes, afin de s'assurer que le transport des céréales ne soit pas paralysé durant les mois d'été?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Le gouvernement y songe en général, monsieur l'Orateur, ainsi

[M. McGrath.]

que le ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Pour ce qui est des détails, ou ce que seront ces dispositions dans cette éventualité, il serait plus approprié de poser les questions à ce sujet directement au ministre responsable.

L'OPPORTUNITÉ DE LA CRÉATION D'UNE COMMISSION DES DIFFÉRENDS OUVRIERS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Étant donné que, devant la possibilité d'une autre grève des cheminots au Canada, le gouvernement se trouve encore une fois sans propositions définies pour éviter cette grève et sans plans ni politique pour la régler, va-t-il...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député sait bien qu'il ne peut faire précéder une question d'un préambule comme celui-ci. Il fait une déclaration. Il devrait pouvoir poser des questions sans préambules, introductions et allégations. Il a la parole pour poser sa question.

M. Andre: Monsieur l'Orateur, le gouvernement va-t-il préparer un projet de loi tendant à la création d'une Commission des différends ouvriers qui pourrait se rendre utile dans le secteur des services essentiels?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, si nous savions que cette formule pourrait de quelque façon éviter des situations telles que la présente, nous agirions sans aucun doute ainsi. Toutefois, comme ministre du Travail, je ne suis pas entièrement convaincu qu'elle aurait ce genre de résultat.

Une voix: Une question supplémentaire,...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je vois qu'il y a un certain nombre de députés, dont ceux de Winnipeg-Sud-Centre et de Regina-Lake Centre qui voudraient poser des questions supplémentaires. Nous pourrions peut-être leur accorder la parole tantôt après avoir terminé le premier tour de questions. A cette fin, j'accorderai la parole au député de York-Sud, puis au député de Témiscamingue.

* * *

L'AGRICULTURE

LA CONFÉRENCE SUR LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OUEST ET LA PRODUCTION VIVRIÈRE—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je veux adresser une question au premier ministre suppléant au sujet d'un des documents sur la conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest déposés hier par le premier ministre. J'ignore si le premier ministre suppléant a participé à sa préparation. L'un des documents souligne l'importance d'augmenter la production agricole. Je demande donc au premier ministre suppléant si le gouvernement présentera aux premiers ministres des provinces de l'Ouest, lors de cette conférence, des propositions précises visant à encourager les cultivateurs à accroître leur production de denrées alimentaires pour les Canadiens, ce qui aiderait peut-être à enrayer la montée en flèche des prix de détail.